

## CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-5/05

---

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales  
Rapporteur : AUTREUX Lydie

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : RIGAULT Pierre

---

OBJET : Subventions aux collèges - Maîtres d'apprentissage en restauration - année 2010.

Il est proposé de verser une subvention de 200 € par collège accueillant un apprenti en restauration pour la prise en charge des dépenses liées à cet accueil.

### LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 200 €, au titre de l'année 2010, aux collèges accueillant un apprenti dans le cadre de la préparation d'un CAP mention "Cuisine" au titre de l'année scolaire 2009-2010, dont les noms suivent, pour un montant total de 2 600 €:

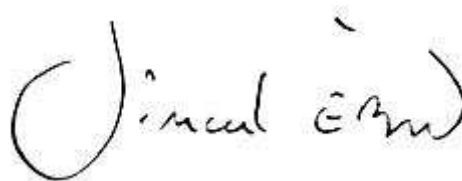
VILLE	COLLEGE	NOMBRE D'APPRENTIS	MONTANT
AVON	La Vallée	1	200 €
CLAYE SOUILLY	Les Tilleuls	1	200 €
COULOMMIERS	Hippolyte Rémy	1	200 €
ESBLY	Louis Braille	1	200 €
LA CHAPELLE LA REINE	Blanche de Castille	1	200 €
LA FERTE GAUCHER	Jean Campin	1	200 €
LE MEE SUR SEINE	Elsa Triolet	1	200 €

LESIGNY	Les Hyverneaux	2	400 €
MORET SUR LOING	Alfred Sisley	1	200 €
NANTEUIL LES MEAUX	La Dhuis	1	200 €
NOISIEL	Le Lizard	1	200 €
TORCY	Louis Aragon	1	200 €

Article 2 : Cette somme est à prélever sur le domaine « Vie des collèges », action « Restauration scolaire », opération « Participations liées à la restauration scolaire ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ